



# SWISS JAZZ & SHOW DANCE

Schweizerischer Jazz- und Showtanz-Verband (SJSV)  
Fédération suisse de jazz- et showdanse (FSJS)

## CS 2007

### Règlement de tournoi sportif (RTS) et règlement de danse sportive (RDS)

#### TABLE DES MATIÈRE

RTS page

1.	Participation du tournoi.....	1
2.	Catégories et classes .....	1
3.	Répartition des groupes.....	1
4.	Déroulement du tournoi.....	2
5.	Limites d'âge.....	2
6.	Autorisation de participer .....	3
7.	Direction du tournoi .....	3
8.	Juges .....	3
9.	Système d'évaluation .....	3
10.	Ordre des entrées en piste.....	4
11.	Désignation des vainqueurs.....	4
12.	Remise des prix .....	4
13.	Qualification pour le championnat suisse .....	5
14.	Divers .....	6

RDS

#### A. Conditions générales

1.	Musique.....	7
1.	Choix de la musique .....	7
1.3.	Musique .....	7
2.	Longueur de la danse - Interruption de la danse - Panne de musique .....	8
3.	Défilé d'ouverture, défilé de clôture .....	9
4.	Costumes.....	9
5.	Décors, accessoires et éclairage .....	9
6.	Scène .....	9
7.	Manquements et recours .....	9/10

#### B. Jazz- et moderndanse

1.	Définition.....	11
2.	Choix de la musique.....	11
3.	Décors, accessoires, éclairage et effets techniques ...	11
4.	Costumes.....	11
5.	Masques.....	11
6.	Eléments de la danse.....	12
7.	Figures de soulèvement.....	13
8.	Difficulté de l'évaluation et système des points.....	13

#### C. Showdanse

1.	Définition.....	14
2.	Choix de la musique.....	14
3.	Décors, accessoires, éclairage et effets technique.....	14
4.	Costumes.....	14
5.	Masques.....	14
6.	Eléments de la danse.....	15
7.	Figures des soulèvement.....	15
8.	Difficulté de l'évaluation et système des points .....	16

#### D. Manquements et recours

1.	Retenues extraordinaires de points.....	17
2.	Pas d'évaluation .....	17
3.	Disqualification .....	17
4.	Recours .....	17

#### E. Différence entre Jazz/Modern et Show

1.	Différence Jazz/Modern et Showdanse .....	18
2.	Différencece Street/HipHop et Jazz/Modern/Show.....	18

# SWISS JAZZ & SHOW DANCE

Championnat suisse 2007

## Règlement de tournoi sportif (RTS)

### 1. Participation au tournoi

1.1. Les actifs doivent être de vrais amateurs.

1.2. Pour chaque danse annoncée à ce tournoi, une carte de participation au tournoi est délivrée contre une taxe. Cette annonce n'est valable qu'après le paiement de la taxe de participation.  
(n'est pas valable pour le tournoi à Berne en 2006)

La carte de participation contient le nom du groupe, la catégorie et la classe. (n'est pas valable pour le tournoi à Berne en 2006)

Cette carte de participation doit se trouver entre les mains de la direction du tournoi avant le début de la catégorie concernée. Une fois que la catégorie a terminé ses prestations, cette carte doit être retirée auprès de la direction du tournoi.  
(n'est pas valable pour le tournoi à Berne en 2006)

Pour ce qui est de la danse show, le titre ou le thème de la danse doit être communiqué lors de l'annonce de participation au tournoi.

### 2. Catégories et classes

2.1. Catégorie jazzdanse et moderndanse  
Classe écoliers jusqu'à 12 ans  
Classe jeunes de 13 à 16 ans  
Classe A dès 17 ans

Pour ce tournoi, chaque groupe doit comprendre au moins cinq et au maximum douze participants en jazz/moderndanse.

2.2. Catégorie showdanse  
Classe écoliers jusqu'à 12 ans  
Classe jeunes de 13 à 16 ans  
Classe A dès 17 ans

Pour ce tournoi, chaque groupe doit comprendre au moins cinq participants (CH).

### 3. Répartition des groupes

3.1. Les associations/entraîneurs peuvent annoncer plusieurs groupes dans une catégorie s'il s'agit chaque fois d'autres participants, d'une autre musique et

d'une autre chorégraphie.

- 1 -

3.2. Les membres actifs peuvent participer à ce tournoi dans les deux catégories, compte tenu des articles 5.3. et 5.4. Pendant ce tournoi, un membre actif ne peut participer qu'une fois par catégorie dans le cadre d'une formation.

Une double participation dans une catégorie est sanctionnée par la disqualification pour les danses concernés.

### 4. Déroulement du tournoi

4.1. Ordre des entrées en piste par catégorie:

4.1.1. Ecoliers showdanse  
4.1.2. Jeunes showdanse  
4.1.3. Classe A showdanse  
4.1.4. Classe S showdanse

4.1.5. Ecoliers jazzdanse et moderndanse  
4.1.6. Jeunes jazzdanse et moderndanse  
4.1.7. Classe A jazzdanse et moderndanse  
4.1.8. Classe S jazzdanse et moderndanse

4.2. La remise des prix a lieu à la fin des prestations de chaque catégorie.

4.3. Un regroupement des catégories et des classes n'est pas possible.

### 5. Limites d'âge

5.1. C'est le 1er juillet d'une année donnée qui est déterminant pour la répartition dans le groupe d'âge.  
(n'est pas valable pour le tournoi à Berne en 2006)

Si un participant a ses 12 ans ou ses 16 ans avant le 1er juillet, il participera au tournoi respectivement dans la classe des jeunes ou dans la classe A.  
(n'est pas valable pour le tournoi à Berne en 2006)

5.2. Si dans un groupe il y a plus de 1/3 actifs de la classe immédiatement supérieure, le groupe en question doit concourir dans cette classe immédiatement supérieure.

5.3. Les actifs de la classe écoliers ne peuvent danser dans les classes A et/ou S.

5.4. Les actifs des classes A et/ou S ne peuvent danser dans la classe écoliers.

5.5. Les actifs ne peuvent concourir que dans la classe d'âge immédiatement supérieure ou dans la classe immédiatement inférieure. Sauter

plus d'une classe vers le haut ou vers le bas est interdit.

- 2 -

- 5.6. Dans la classe S, la moyenne d'âge entre le groupe doit être 30. (il n'y a pas de classe S à Berne 2006)
- 5.7. Tout manquement à la limite d'âge entraîne la disqualification du groupe.

## 6. Droit de danser

- 6.1. Chaque membre actif qui participe dans le cadre d'un groupe annoncé doit être en possession d'une licence valable ou fera parvenir en même temps que son inscription une photo passeport récente.

Les cartes de participations seront envoyées au responsable du groupe après réception de la taxe de participation.

- 6.2. Chaque actif se munira de sa carte de danse (licence) pour participer à ce tournoi. La direction du tournoi ou une personne déléguée par elle contrôle les cartes. Les cartes de danse doivent être prêtes deux danses avant l'entrée en piste. Les actifs contrôlés ne doivent plus quitter l'aire de départ avant de commencer leur prestation; ils doivent rester à l'intérieur de l'espace réservé à cette effet.

Un actif ne reçoit un droit de participation que pour un groupe ou une société.

- 6.3. Les actifs/groupes dont il peut être établi qu'ils exercent ce sport en qualité de professionnels (dans le but de gagner de l'argent) sont disqualifiés.

## 7. Direction du tournoi

Les tâches de la direction du tournoi sont fixées dans le présent Règlement de tournoi sportif.

## 8. Juges

- 8.1. Les tâches de juges découlent des dispositions du règlement de danse sportive (RDS) de ce CS 2007 et sont liées au jour du tournoi.
- 8.2. La répartition et l'entrée en fonction des juges sont réglées par la direction du tournoi.
- 8.3. Les juges ne peuvent pas exercer leur mandat, pendant ce tournoi, pour les prestations exécutées par des actifs ou des groupes auxquels ils sont liés.
- 8.4. Hormis les juges en exercice, le directeur du tournoi et le speaker, seuls les assistants attirés peuvent siéger à la table des juges.

## 9. Système d'évaluation

- 9.1. L'évaluation peut être faite selon une échelle de 0 à 40 points ou selon un classement (système majoritaire).
- 9.2. L'évaluation par points a lieu publiquement une fois la danse terminée. La note la plus élevée et la note la plus basse ne sont pas prises en compte; les autres notes sont additionnées et leur somme constitue le résultat final.
- 9.3. Pour le tournoi CS 2007, c'est une évaluation par classement qui sera appliquée.
- Dans le système de l'évaluation par classement, le vainqueur est désigné au système majoritaire. Le résultat est proclamé une fois que la catégorie a terminé ses prestations.
- 9.4. L'évaluation se fait sur la base du présent Règlement de danse sportive.
- 9.5. L'évaluation écrite est définitive et inattaquable. Le recours est exclu.

## 10. Ordre des entrées en piste / Tirage au sort

- 10.1. Pour le tournoi de qualification, l'ordre des entrées en piste des catégories est attribué selon l'ordre d'arrivée des annonces de participation ou/et après tirage au sort.
- 10.2. Pour le championnat CS 07, l'ordre des entrées en piste sera tiré au sort par une personne neutre.

## 11. Désignation des vainqueurs

- 11.1. Est désigné vainqueur celui qui a obtenu le nombre le plus élevé de points (classement par points) ou la majorité (classement selon la place) dans sa catégorie/classe d'âge.
- 11.2. En cas d'égalité du nombre de points ou de la place, deux premières places sont décernées et la deuxième place tombe. Il en va de même pour les places suivantes: s'il y a deux deuxième places, la troisième tombe. Et ainsi de suite. Le responsable du tournoi doit prévoir des prix en réserve pour de telles éventualités.
- 11.3. Le titre de champion suisse ne peut être mis en jeu que si au moins trois groupes/danses dans la catégorie/classe d'âge concernée ont été qualifié(e)s.

## 12. Remise des prix

- 12.1. La participation à la remise des prix devrait aller de soi pour les groupes/actifs participants: il s'agit en effet d'une partie intégrante

du tournoi de danse sportive.

- 4 -

- 12.2. La participation à la remise des prix est obligatoire pour les trois premiers classés de chaque catégorie/classe d'âge.
- En cas de non-participations des trois premiers classés à la remise des prix, les prix sont retenus et les groupes/actifs concerné ne pourront pas participer au prochain tournoi officiel. Dans des cas exceptionnels dûment motivés, la non-participation peut-être accordée par la direction du tournoi/championnat.
- 12.3. La remise des prix de chaque catégorie a lieu après la prestation de sa dernière classe d'âge.
- 12.4. Les actifs du tournoi participent à la remise des prix en costume de danse. La coupe/le prix est reçu dans le costume dans lequel la prestation a été exécutée.
- 12.5. Si le trajet est très long, la remise de la coupe peut avoir lieu plus tôt. En cas de départ prématuré motivé, le directeur du tournoi doit être mis au courant. Le départ doit figurer, dûment motivé, au procès-verbal du tournoi.

### 13. Qualification pour le championnat suisse

- 13.1. Une qualification en vue du championnat a lieu si plus de six groupes par catégorie/classe d'âge participent au CS 2007. Tous les groupes inscrits participent à la qualification en vue du championnat.
- 13.1.1. Tous les groupes devraient faire face aux les tournois de qualifications.
- 13.2. Seront dansés trois tours par groupe d'âge et catégorie, si le minimum de neuf groupes par catégorie sont inscrits. Un premier tour, un tour intermédiaire ainsi qu'un tour final.
- 13.2.1. En cas d'inscription de huit groupes ou moins, se dérouleront que le premier tour et le tour final.
- 13.2.2. Pour avoir une meilleure séparation des catégories jazz et show, au premier tour il y aura des décisions par les juges et les responsables du tournoi, si des groupes devront changer de catégorie lors du tour intermédiaire ou du tour finale. Cette règle sera valable que durant les tournois de qualification. Lors du championnat Suisse (finale) il n'y aura aucune possibilité de changer dans une autre catégorie.
- 13.3. Les tournois de qualifications auront lieu le même année que la finale du championnat Suisse.
- 13.4. Systems d'évaluation pour les tournois de qualification
- 13.4.1. Croisement. La somme de tous les quatre domaines d'évaluation, pendant le premier tour et le tour intermédiaire, décide, si en dernière ligne de la feuille d'évaluation peut être mise une croix, ou en tour finale quel chiffre de place peut être donné. S'il y plusieurs formations avec un total de points identiques,

c'est le juge d'évaluation qui décide, lors de la remise des croix ou chiffres de place, la suite des rangs.

- 5 -

- 13.4.2. Un groupe arrive au prochain tour, si il a au moins trois croix sur sa feuille d'évaluation. En cas de départ de neuf groupes ou plus, se qualifient 2/3 pour le tour intermédiaire. En cas de départ de huit groupes ou moins, se qualifient ¾ pour le tour intermédiaire. Arrivent au tour final min. trois groupes par classe d'âge/catégorie (évaluation des places).
- 13.4.3. Les six premiers groupes du classement par classe d'âge/catégorie au tournoi de qualification sont qualifiés pour le championnat Suisse et participent à la finale.
- 13.5. Suite de départ lors des tournois de qualifications:
- 13.5.1. classe écoliers jazzdanse
  - 13.5.2. classe écoliers showdanse
  - 13.5.3. classe jeunes jazzdanse
  - 13.5.4. classe jeuens showdanse
  - 13.5.5. classe A jazzdanse
  - 13.5.6. classe A showdanse
  - 13.5.7. classe S jazzdanse
  - 13.5.8. classe S showdanse

Après la clôture de la finale en catégories écoliers, suit la proclamation du classement des deux catégories (jazz- et showdanse).

- 13.6. Le déroulement sera identique pour toutes les catégories/classes d'âges.

### 14. Divers

- 14.1. Les responsables/entraîneurs d'une groupe inscrit reçoivent aussi une carte de responsable sur laquelle sont inscrits le nom du responsable et celui du groupe/de la société. Cette carte doit être pourvue de la photo du responsable.
- 14.2. Tous les participants actifs qui profèrent des injures ou se comportent de manière non sportive (particulièrement à l'encontre des membres du jury ou de la direction du tournoi), qui portent préjudice à l'image de la danse sportive ou qui ne respectent pas les directives peuvent être exclus de la classification par le directeur du tournoi et disqualifiés. Les voies de fait commises par des actifs sont sanctionnées par la disqualification.
- 14.3. Les moniteurs, entraîneurs, responsables des groupes/sociétés ainsi que les spectateurs du tournoi peuvent être refoulés de la salle par le directeur du tournoi, s'ils ont proféré des injures ou se sont comportés non sportivement (notamment à l'encontre des membres du jury ou de la présidence).
- 14.4. Les groupes qui dansent deux fois à la suite la même chorégraphie au final du championnat Suisse, ne seront pas évalués.

## Règlement de la danse sportive pour le CS 2007

### A. Conditions générales

#### 1. Musique

Pour la musique (choix, état technique et préparations des bandes, CD) c'est le groupe lui-même qui est responsable.

#### 1.2. Choix de la musique

Le choix de la musique est libre, dans le cadre de la discipline concernée, pour la danse jazz et la danse modern.

#### 1.3. Musique

1.3.1. La technique musicale (à partir de CD ou de MC fournis) est mis à disposition par l'organisateur.

1.3.2. La musique utilisée peut être passée en accéléré, à condition qu'elle soit claire et dansable (rythme et le volume sonore). En cas de musique dénaturée, il n'y a pas de notation.

1.3.3. En cas de groupements de morceaux musicaux, les enchaînements doivent se faire sans à-coups.

1.3.4. Les participants au tournoi peuvent utiliser leurs propres bandes magnétiques.

1.3.5. Avant le début de chaque catégorie, un responsable du groupe de danse doit mettre à disposition du studio son le support musical qui sera utilisé pour un test. Si l'horaire d'entrée en piste ne peut être respecté par la faute du responsable, la prestation concernée est annulée. En cas de circonstances particulières, la direction du tournoi peut faire une exception.

1.3.6. Le volume de la musique ne peut dépasser 85 décibels.

En conséquence, le son doit être dirigé vers la scène. En cas de non-observation de la limite susmentionnée, la direction du tournoi peut donner des consignes au studio son.

### 2. Durée de la danse - Interruption de la danse - Panne de musique

2.1. Durée minimum: 2 minutes (CH)

Durée maximum: 5 minutes (aucune tolérance dans le sens du minimum ou du maximum). Voir 2.2.

2.2. Si la durée de temps annoncée n'est pas respectée, cela entraîne une retenue de 6 points sur la somme des points obtenus.

2.3. Les danses exécutées en moins d'une minute et 50 secondes ne sont pas notées.

2.4. En cas d'interruption de la danse, il sera procédé de la manière suivante:  
Le temps écoulé depuis le début de la danse est d'au moins 2 minutes: évaluation normale;

Le temps écoulé depuis le début de la danse est inférieur à 2 minutes: retenue de 6 points sur la somme finale des points obtenus;

Le temps écoulé depuis le début de la danse est inférieur à une minutes et 50 secondes: pas d'évaluation.

2.5. Tous les actifs doivent danser ensemble au moins pendant 2 minutes du temps annoncé. Directive comme sous 2.2.

2.6. Panne de musique

Si c'est l'organisateur qui est responsable de la panne (studio son, panne de courant), la danse doit être interrompue. Elle peut être recommencée immédiatement, mais au plus tard jusqu'à la fin des prestations de la catégorie.

2.6.2 La décision concernant le point 2.6. revient à la direction du tournoi.

- 8 -

### 3. Défilé d'ouverture et défilé de clôture

3.1. Le défilé d'ouverture s'effectue dans la discipline, rapidement et résolument.

Le défilé de clôture a lieu immédiatement après la danse, dans la discipline et rapidement. Les défilés d'ouverture et de clôture ne sont pas évalués.

3.2. Le défilé d'ouverture ne doit pas dépasser 45 secondes.

### 4. Costumes

En ce qui concerne les danses jazz, modern, le choix du costume approprié sous conditions du règlement RDS (B).

Dans la danse show, le choix du costume approprié au thème est "libre".

Dans les deux catégories les tenues contraires à la bienséance et aux bonnes mœurs.

### 5. Décors, accessoires et éclairage

5.1. Pour les danses jazz et modern, les décors, les accessoires et les éclairage privés ne sont pas autorisés.

5.2. Pour la danse show, les décors, les accessoires et les éclairage privés sont autorisés, s'ils sont bien intégrés à la danse et si leur mise en place ne dépasse pas une minute.

### 6. Scène

La danse a lieu sur une scène. La surface utilisable doit avoir 8 mètres sur 10 (minimum).

### 7. Manquements et recours

7.1. Retenue extraordinaire de points du totale par juges:

- Lascets détachés et collants abîmés à l'entrée en piste,  
du total:

2 points

- culbutes dans les classes écoliers

6 points

- Saltos, roues sans mains, flicflacs 6 points

- 9 -

7.2. Les manquements au RDS seront sanctionnés par les retenues de points suivantes (retenues sur le résultat final):

- Durée de la danse, selon les paragraphes 2.1., 2.2, 2.4 6 points

- Durée de la danse, selon le paragraphe 2.5. 6 points

-Soulèvement selon les paragr. du RDS, B + C 7 6 points

- Dépassement de la durée des défilés d'ouverture et de clôture  
des danses jazz, modern et show 2 points

- Décors, accessoires et éclairage, selon par. 5.2. 2 points

- Ordre 2 points

7.3. En cas de non-observation des directives suivantes du RDS, il n'y a pas d'évaluation:

7.3.1. Musique dénaturée, selon le paragraphe 1.3.2.

7.3.2. Durée de la musique inférieure à une minute 50 secondes, selon le paragraphe 2.3.

7.3.3. Décors, accessoires et éclairage, pour la danse jazz et la danse modern selon le paragraphe 5.1.

7.4. Les manquements suivants entraînent la disqualification de la danse concernée:

7.4.1. Atteinte à la bienséance et aux bonnes mœurs, selon le para. 4.

7.4.2. Formation des groupes, selon les paragraphes 1.1. et 3.2. du RTS

7.4.3. Non-observation des limites d'âge, selon le para. 5. du RTS

7.5. Recours

7.5.1. Tout recours contre l'évaluation est exclu (para. 9.5. du RTS)

7.5.2. Pendant le tournoi, un jury de cinq personnes (juges) évalue les performances.

7.5.3. La tâche de ce jury est de veiller à ce que les directives du RTS et du RDS soient observées.

7.5.4. Si des protestations ne peuvent être traitées immédiatement par le jury, elles doivent être communiquées par écrit à la direction du tournoi.

7.5.5. Des protestations contre le para. 9. du RTS ne peuvent être acceptées.

**B. Jazzdanse et moderndanse****1. Définition**

## 1.1. Généralités

Dans cette discipline seront évaluées des danses comprenant des formes mixtes de styles de danse jazz, de danse modern, de ballet et de styles de danses apparentées. Aerobic n'est pas un style de danse (ce programme fitness).

## 1.2. Points forts

Les principes régissant les mouvements de la danse jazz/modern constituent le critère de base essentiel pour l'évaluation.

**2. Choix de la musique**

N'importe quelle musique moderne peut être utilisée, exception la musique HipHop/Rap (interdit).

**3. Décors, accessoires, éclairage et effets techniques**

Les décors, les accessoires et les effets techniques ne sont pas autorisés pour la danse jazz et modern.

Tous les objets qui s'éloignent du corps (pièces de vêtement, chapeau, bâton etc.) pendant la présentation comptent comme accessoires.

## Eclairage

Pour la danse jazz- et modern, seule la lumière blanche est autorisée.

**4. Costumes**

Le costume ne doit pas prendre le dessus sur les figures des mouvements spécifiques et la technique de danse dans la danse jazz et modern. Body complet, body avec cuissette de gymnastique ou tenue complète de gymnastique avec décorations et garnitures sont autorisés. Tout autre tenue est autorisés, pour autant qu'elle n'offense pas la bien-séance et les bonnes mœurs.

Les coiffures doivent être uniformes, les accessoires en rapport sont permis pour autant qu'ils ne cachent pas le visage.

Les chaussures doivent être uniformes (pas de chaussures de ville). Il est permis de danser pieds nus.

**5. Masques**Genres de masques

Les masques couvrant complètement ou partiellement le visage sont interdits.

Exigences

Le maquillage n'est autorisé que s'il ne fausse pas l'expression du visage et si le visage reste nettement reconnaissable.

**6. Elements de la danse**

Les éléments suivants doivent figurer dans la danse jazz et la danse modern

- |                 |   |
|-----------------|---|
| a) Isolation    | Capacité de mouvement de chaque centre de mouvement   |
| b) Polycentrie  | Coordination de deux ou de plusieurs centres  |
| c) Multiplicité | Multiplication d'un mouvement simple (par exemple d'un pas) à l'intérieur d'une même unité de temps rythmique |
| d) Polyrythmie  | Mouvement de chacun des centres coordonnés dans la même unité de temps, cependant pas au même rythme          |

Des éléments de tous les domaines de la danse peuvent être utilisés.

Il sera beaucoup tenu compte de la plus grande variété possible des changements de formation et de la maîtrise des enchaînements. Il faut éviter les déplacements sans enchaînements de pas et sans participation des bras, ainsi que les répétitions de suites entières de pas.

Le degré de difficulté de chacun des éléments ne doit pas excéder le niveau de prestation du danseur.

La base d'une évaluation optimale est la constance dans la prestation d'ensemble du groupe, dans laquelle la part choréographique de chaque danseur et/ou groupe se fond sans é-coups.

Les tableaux, les figures et les poses doivent être riches en changements et en créativité.

Veiller à garder les distances correctes, l'enchaînement et les combinaisons de pas. Les changements de position d'un tableau à l'autre doivent s'effectuer naturellement, rapidement et en harmonie avec la musique.

Les répétitions de passages entiers ou d'éléments enchainés doivent être évités.

Il y a lieu de mettre en mouvement le plus possible de parties du corps.

Exécutions correcte des mouvements

- Isolation
- Les éléments pris à la danse jazz et à la danse modern doivent être exécutés sans fautes.
- Eléments clairement reconnaissables

## 7. Soulèvements

### Classe écoliers

Seul un soulèvement par-dessus tête est autorisée en tant que soulèvement de groupe; cette figure n'est permise que si au moins trois souleveurs soulèvent une personne. Les soulèvements individuels à la hanches sont permis. Des culbutes (flic-flac) ne sont pas autorisées.

### Classe jeunes, A et S

Trois soulèvements par-dessus tête de toutes sortes au maximum sont autorisées, à l'exclusion, cependant des lancers. Les séries de soulèvements ou les soulèvements par-dessus tête qui s'enchaînent sont comptées comme différents soulèvements.

Plusieurs soulèvements par-dessus tête effectués dans la même fraction de temps (point) comptent comme un seul soulèvement.

## 8. Point fort de l'évaluation et système des points

### Présentation

Impression faite par le groupe  
Qualité de l'enregistrement de la musique et séquences de la musiques  
Coiffures et masque uniformes  
Respect des directives concernant les costumes **8 points**

### Organsation / Utilisation de la scène

Changement de formation et maîtrise des enchaînements  
Utilisation de toute la surface, tant dans le sens de la largeur que dans celui de la profondeur  
Utilisation de l'espace  
Respect des lignes, des distances et des tableaux **8 points**

### Chorégraphie

Diversité des combinaisons de pas, des tableaux et des poses  
Rapport exécution-musique  
Eviter les répétitions **9 points**

### Technique de danse / Exécution

Maîtrise du corps, par exemple puissance de saut, capacité de rotation, équilibre, tension du corps, condition  
Synchronisation  
Faute d'exécution / degré de difficulté **15 points**

**Total des points: 40 points**

## C. Showdanse

### 1. Definition

#### 1.1. Généralités

Dans cette discipline sont jugées des danses avec ou sans description typique, qui sont dansées sur un thème ou un fil conducteur abstrait.

#### 1.2. Points forts

La musique est interprétée librement: l'interprétation de la musique devrait être exprimée à travers le langage corporel de la danse. Le choix du pas est libre. La créativité n'a pas de limites.

### 2. Choix de la musique

La choix de la musique est libre, exeptionné HipHop/Rap.

### 3. Décors, accessoires, éclairage et effets techniques

Les décors, les accessoires et les effets techniques sont autorisés pour la danse show. Ils doivent être intégrés à la danse et ne pas servir comme simples artifices décoratifs. La mise en place et le démontage ne doivent pas dépasser une minute chacun. L'utilisation du feu est interdite.

Les effets de lumière et l'éclairage sont autorisés. Ils doivent fonctionner de telle façon qu'ils ne gênent pas les juges dans leur évaluation de la chorégraphie de la danse et de l'exécution techniqie corporelles des exécutants sont reconnaissables sous l'effet de l'éclairage à l'ultraviolet ne sont pas notées.

### 4. Costume

Les costumes, stylisés (ostensiblement caractéristiques), doivent accompagner - en le faisant ressortir - le fil conducteur de la danse. Les costumes ne doivent pas représenter une atteinte à la bienséance aux convenances et aux bonnes mœurs.

### 5. Masque

#### Genre de masques

Le maquillage de demi-masques ou de masques partiels est permis. Les masques complets sont interdits.

- Exemple de maquillages: visages fantaisie
- Exemple de demi-masques: masques vénitiens
- Exemple de masques partiels: nez, protubérances

#### Exigences

Tous les genres de masque utilisés doivent mettre en valeur le costume.  
La mimique doit être reconnaissable.

### 6. Eléments de la danse

Les danses à la mode et les danses société ne sont pas autorisées dans cette discipline. En revanche, il n'est pas interdit d'en emprunter des éléments. Il est permis d'utiliser des éléments de la danse jazz et de la danse modern, s'ils sont dansés sous forme de variations et s'ils ne prennent pas trop d'importance dans la chorégraphie.

Il sera tenu grand compte de la diversité la plus grande possible des pas et des figures. Eviter les déplacements sans exécution d'enchaînements de pas et les répétitions d'enchaînements entiers de pas.

Le degré de difficulté des éléments à exécuter ne doit pas excéder le niveau de prestation des danseurs. La gestuelle et la mimique doivent mettre en valeur la danse.

La base d'une notation optimale est la constance dans la prestation d'ensemble du groupe, dans laquelle la part chorégraphique de chaque danseur et/ou groupe se fond sans à-coups. Les tableaux, les figures et les poses doivent être riches en changements et en créativité. Ils doivent être intégrés aux passages significatifs de la musique.

Il convient de maintenir les distances, l'enchaînement et les combinaisons de pas. Les changements de positions d'un tableau à l'autre doivent être exécutés naturellement, rapidement et en harmonie avec la musique.

La chorégraphie et les costumes doivent être adaptés à la musique.

### 7. Figures de soulèvement

#### Classe écoliers

Les soulèvements par-dessus tête ne sont autorisés que comme soulèvement de groupe. Il doit y avoir au moins trois souleveurs pour une personne. Les soulèvements individuels à hauteur de hanches sont autorisés. Des culbutes ne sont pas autorisées.

#### Classe jeunes, A et S

Toutes les figures de soulèvements sont autorisées, à l'exception des lancers.

### 8. Points forts de l'évaluation

#### Présentation

Impression faite par le groupe en mimique et gestuelle  
Qualité de l'enregistrement et du montage de la musique  
Etat des costumes et des accessoires  
Coiffures et masques  
Observation des prescriptions concernant les costumes

**8 points**

#### Créativité et présentation artistique

Idées personnelles  
Choix de la musique  
Recherches dans l'exécution  
Originalité, nouvelles solutions créative  
Eviter les répétitions

**15 points**

#### Chorégraphie / Utilisation de la scène

Utilisation de toute la surface, tant dans le sens de la largeur que dans celui de la profondeur  
Diversité des combinaisons de pas, des tableaux et des poses  
Utilisation de l'espace  
Rapport exécution-musique

**9 points**

#### Technique de danse / Exécution

Maîtrise du corps, par exemple puissance de saut, capacité de rotation  
Equilibre, tension, condition  
Synchronisation  
Exécution / degré de difficulté  
Respect des lignes, des distances et des tableaux

**8 points**

**Total points: 40 points**

## D. Manquements et recours

### 1. Retenues extraordinaires de points

Retenues par juges:

- Lascets détachés et collants abimés, à l'entrée en piste 2 points
- Culbutes dans la classe écoliers 6 points
- saltos, roues sans mains, flicflacs 6 points

Les manquements au RDS seront sanctionnés par les retenues de points suivantes (retenues sur le résultat final):

- Durée de la danse 6 points
- Défilé d'ouverture ou défilé de clôture 6 points
- Figures de soulèvement dans la classe écoliers 6 points
- Costumes 2 points
- Décors, accessoires et éclairage 2 points
- Ordres 2 points

### 2. Pas d'évaluation

Style de la musique (HipHop, Rap)  
Musique dénaturée  
Durée de la musique inférieure à une minute et 50 seconds

### 3. Disqualification

Manquement aux bonnes moeurs  
Manquement à la limite d'age

### 4. Recours

Un recours contre l'évaluation est exclu.

## E. Différence entre jazz/modern et showdance

(extrait du règlement-IDO pour les concours de ces styles de danse)

### 1. Différence entre la danse jazz/modern et celle de show

La différence entre la danse jazz/modern et celle de show est difficile à définir mais elle n'est pas impossible.

Les styles en jazz/modern ont débutées en 1920 et se font jusqu'au jour d'aujourd'hui. En plus part, ces danses de jazz/modern ont été crée en pure danse et sans réfléchir à un thème ou une histoire. Ceci est un art de danse en plein développement. On pourrait même dire que toutes les danses de la rue contiennent des éléments de jazz. Car il n'existe aucun style de musique spécifique en jazz/modern ou show, identifiable, il n'y a pas de moyen de définir par la musique, si cette discipline est correcte. Par contre les différences au niveau du style peuvent être utilisées pour souligner la détermination. Même que les présentations en danse de show peuvent baser sur des sentiments, couleurs, présentations ou seulement sur un seul mot, par exemple "dévastation" ou "jubilation". La danse jazz/modern ne doit transmettre aucune des critères susmentionnées, on peut se concentrer uniquement sur la danse. Par exemple une présentation qui sera par "Bolero" peut se baser sur la formation, le mouvement, la couleur ou le costume. Une autre pièce, qui se danse avec la même ou une autre musique, oserait être formé sur un thème pour danseurs, par lequel la chance peut être augmenté par le moyen des costumes et de l'originalité et qui sera présenté comme attraction accompagné de musique fantastique.

Est-ce qu'une présentation avec "Bolero" peut s'approprier avec un concours de danse jazz/modern? La réponse à cette question se trouve dans les égards des juges. Une puissante danse jazz/modern avec une telle présentation déclencherait certainement de succès, si le premier mentionné "Bolero" ne devrait pas absolument baser sur une vraie technique jazz/modern.

Le tout dépend du show présenté dans la pièce. Les jugements des concours FSJS basent sur le système 3-D soit sur les jugements individuelles en technique, présentation, chorégraphie et l'expression. La qualité du show, du déroulement du programme, peut entrer dans les trois dimensions. La possibilité, d'employer la technique afin de marquer le thème ou l'histoire est très importante. La chorégraphie et la façon dont le danseur présente, doit posséder une qualité de show, car l'image, que le danseur crée est très importante pour le jugement du show de la pièce dansé. Mais les juges ne devraient pas influencés par les jugements du show d'un programme de danse en jazz. Leur notes en technique devrait se baser sur l'expression générale du danseur.

### 2. Différences entre Street/HipHop et la danse de jazz/modern/show

Comment faire la différence entre du jazz et streetdance? En tout les cas c'est la musique qui fait la différence! Les style es imposé par la musique!

La musique dicte le style. Est-ce que ceci veut dire que des éléments de HipHop ou Breakdance n'oseraient pas faire partie d'une présentation de danse jazz? Non, car le style de danse de jazz peut être converti en HipHop, Breakdance ou Electric Boogie mais le HipHop, Breakdance ou l'Electric Boogie ne peut être converti en jazz / modern.